Maître d'ouvrage

A l'attention de Guillaume DREYDEMY
UNIVERSITE DE LORRAINE
1 rue de Grandville 54052 NANCY CEDEX

RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

RICT Indice 1 - 12 octobre 2026

Objet de l'indice : DCE octobre 2026
Annule et remplace l'indice précédent

Amélioration des performances thermiques IUT de Metz – département GMP,Halle de Technologie et Bâtiment H - METZ(57)

57000 METZ

N° d'affaire : C-MECT-2026-20-292705

Missions : L, P1, LE, SEI, HAND, TH, F, GTB, HYS

Responsable d'opération

Cedric BERVILLER
Agence Metz
cedric.berviller@btp-consultants.fr

Accréditation COFRAC N° 3-064 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Dossier d'assurance : dommages-ouvrage

Commande n° P-MECT-2026-20-292705 notifiée le 02/02/2026

Rapport établi sur la base des documents listés au paragraphe Documents examinés.

En copie

agence MIL-LIEUX
m.fucks@mil-lieux.fr

BTP-Consultants
adm.grandest@btp-consultants.fr

Renseignements généraux

Maîtrise d'ouvrage

UNIVERSITE DE LORRAINE

Conception Architecte Maître d'Œuvre

agence MIL-LIEUX

Divers

BTP-Consultants

BTP CONSULTANTS - spécialiste électricité

Calendrier des travaux

Année de démarrage des travaux : 2027
Délai en mois : 12.0

Cadre Réglementaire

Autorisation administration

Hauteur du plancher bas du dernier niveau

- 8m <H <=28m

Typologie des bâtiments

Classement de l'ouvrage

SEI - Sécurité incendie des ERP et des IGH

- ERP

Type ERP

Type(s) particulier(s) : R, W

Catégorie ERP

Liste des catégories d'ERP : 2

HAND - L'accessibilité pour les personnes handicapées

ERP

- ERP dans le cadre d'un bâtiment existant

TH - L'isolation thermique et économies d'énergie

Catégorie thermique

CE1

Zone climatique

H1b

Réglementations thermiques applicables

RT élément par élément

Détail de l'ouvrage

Environnement de l'opération

Zone de neige

A1

Zone de vent

Zone 2

Documents examinés

- Référence : 2025-17 – Dossier DCE – Octobre 2026

Pièces écrites générales

- DCE-01 – Note ABF – v01
- DCE-02 – Notice de sécurité – v01
- DCE-03 – Cahier des charges régulations – v01
- DCE-04 – Fréquence de surchauffe – v01
- DCE-05 – Diagnostic amiante – v01
- DCE-06 – Rapport EFECTIS – v01

CCTP – Cahiers des clauses techniques particulières

- Lot 01 – Démolition – Gros œuvre – v01
- Lot 02 – Façade bois – Bardage – Menuiseries – v01
- Lot 03 – Revêtement ITE – Enduit – v01
- Lot 04 – Couverture – Étanchéité – v01
- Lot 05 – Faux plafonds – v01
- Lot 06 – Chauffage – Ventilation – v01
- Lot 07 – Métallerie – v01
- Lot 08 – Électricité – v01
- Lot 09 – Photovoltaïque – v01

DPGF – Décompositions du prix global et forfaitaire

Versions PDF – Lots 01 à 09

- Lot 01 – Démolition – Gros œuvre – v01

- Lot 02 – Façade bois – Bardage – Menuiseries – v01
- Lot 03 – Revêtement ITE – Enduit – v01
- Lot 04 – Couverture – Étanchéité – v01
- Lot 05 – Faux plafonds – v01
- Lot 06 – Chauffage – Ventilation – v01
- Lot 07 – Métallerie – v01
- Lot 08 – Électricité – v01
- Lot 09 – Photovoltaïque – v01

Versions Excel

- Lot 01 – GO Démolition – v01
- Lot 02 – Façade bois – Bardage – Menuiseries – v01
- Lot 02 – PSE Menuiseries PVC
- Lot 03 – Revêtement ITE – Enduit – v01
- Lot 04 – Couverture – Étanchéité – v01
- Lot 05 – Faux plafonds – v01
- Lot 06 – CVC – v01
- Lot 07 – Métallerie – v01
- Lot 09 – Électricité – v01
- Lot 10 – PV – v01

Pièces graphiques – Architecture

Plans généraux et carnets

- DCE-100 – Plan de situation – v01
- DCE-101 – Plan masse – v01
- DCE-102 – Plan masse sécurité incendie – v01
- DCE-107 – Carnet de menuiseries extérieures – v01
- DCE-108 – Carnet de menuiseries métalliques – v01

DCE-103 – Insertions

- DCE-103-1 – Insertion – Pignon Ouest – v01
- DCE-103-2 – Insertion – Pignon Est – v01

DCE-104 – Plans des niveaux

- DCE-104-1 – Plan du RDC – v01
- DCE-104-2 – Plan du RDC – Atelier – v01
- DCE-104-3 – Plan du R+1 – v01
- DCE-104-4 – Plan du R+2 / R+3 – v01

DCE-105 – Façades et coupes

- DCE-105-1 – Façade Sud – GMP – v01
- DCE-105-2 – Façade Ouest – v01
- DCE-105-3 – Façade Est – GMP – v01
- DCE-105-4 – Façade Nord – GMP – v01
- DCE-105-5 – Coupe transversale – v01

DCE-106 – Détails constructifs

- DCE-106-1 – Composition des parois – v01
- DCE-106-2 – Principe constructif – Façades diamant – v01
- DCE-106-3 – Détails traitement des pieds de façades – v01
- DCE-106-4 – Détails traitement des acrotères – v01
- DCE-106-5 – Détails – Bâtiment GMP – v01
- DCE-106-6 – Détails – Bâtiment H – v01
- DCE-106-7 – Détails – Ateliers – v01

DCE-109 – Plans de repérage des faux plafonds

- DCE-109-1 – Plan du RDC – v01
- DCE-109-2 – Plan du RDC – Atelier – v01
- DCE-109-3 – Plan du R+1 – v01
- DCE-109-4 – Plan du R+2 / R+3 – v01

Pièces graphiques – BET Fluides / CVC

- DCE-200 – GMP RDC – Plan ventilation – v01
- DCE-201 – GMP R+1 – Plan ventilation – v01
- DCE-202 – GMP R+2 / R+3 / Toiture – Plan ventilation – v01

Pièces graphiques – BET Électricité

- DCE-300 – GMP RDC – Plan électricité – v01
- DCE-301 – GMP R+1 – Plan ventilation – v01
- DCE-302 – GMP R+2 / R+3 / Toiture – Plan ventilation – v01
- DCE-303 – Principe de câblage – v01

Pièces OPC – Organisation et planification

- OPC-01 – Planning général – v01
- OPC-02 – Plan d'installation de chantier – Phases 01 et 02 – v01
- OPC-03 – Plan d'installation de chantier – Phase 03 – v01

Evaluation des documents examinés

Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

L'opération concerne la rénovation thermique et énergétique du département Génie Mécanique et Productique (GMP) de l'IUT de Metz, situé sur le campus de l'île du Saulcy.

Le projet, porté par l'Université de Lorraine, s'inscrit dans une démarche de rénovation énergétique performante, visant notamment l'atteinte du niveau EnerPHit, référentiel de rénovation passive.

Les travaux concernent plusieurs bâtiments de l'établissement :

- Le bâtiment GMP, comprenant notamment des locaux d'enseignement.
- Le bâtiment H.
- Le secteur des bureaux.
- La halle de technologie H1, concernée par des interventions ponctuelles.

L'établissement relève de la réglementation des établissements recevant du public (ERP), de type R, de 1re catégorie à l'échelle de l'ensemble considéré.

Le projet repose principalement sur une amélioration importante des performances thermiques de l'enveloppe, le renouvellement des menuiseries extérieures et la modernisation des installations de ventilation, tout en conservant l'essentiel de l'organisation intérieure et des équipements de chauffage existants.

Les façades existantes, constituées principalement de panneaux préfabriqués en béton, font l'objet d'une rénovation thermique par l'extérieur.

Sur les bâtiments GMP et H, le principe retenu consiste en la mise en œuvre de façades à ossature bois (FOB) rapportées sur les façades existantes, permettant de conserver la géométrie architecturale caractéristique des façades diamantées.

Le complexe comprend notamment :

- Des panneaux OSB de 22 mm formant le fond des caissons et participant à l'étanchéité à l'air.
- Une isolation en ouate de cellulose de 220 mm.
- Un écran thermique en laine de roche de 60 mm.
- Un pare-pluie et une lame d'air ventilée.
- Un bardage extérieur en panneaux de fibres-ciment EQUITONE.

Le traitement des façades comprend également les pieds de caissons, les jonctions horizontales et verticales, les tableaux et appuis de menuiseries ainsi que les raccordements aux acrotères.

Les autres façades concernées bénéficient de systèmes d'isolation thermique extérieure sous enduit, notamment à base d'isolants en fibre de bois ou de systèmes isolants à performances renforcées.

Les menuiseries extérieures existantes sont remplacées par des ensembles à hautes performances thermiques, principalement constitués de châssis bois-aluminium avec triple vitrage.

Les travaux comprennent également :

- Le remplacement de portes d'entrée et de certaines portes sectionnelles.
- L'intégration de brise-soleil orientables en façade sud.
- Le traitement des tableaux, appuis, linteaux et raccordements avec les caissons bois.
- Le maintien de certains dormants existants en raison de la présence de matériaux amiantés.
- L'adaptation de certaines baies pour permettre l'intervention des services de secours.

Une attention particulière est portée à la continuité de l'isolation, à l'étanchéité à l'air et aux dispositions de sécurité incendie au droit des ouvertures.

Le projet prévoit la rénovation des complexes d'isolation et d'étanchéité des toitures concernées.

Les interventions comprennent notamment :

- La mise en œuvre de nouvelles isolations thermiques, notamment en fibre de bois et liège expansé.
- La réfection des membranes d'étanchéité.
- Le traitement et la rehausse de certains acrotères.
- La reprise des relevés d'étanchéité et des points singuliers.
- L'adaptation des ouvrages de toiture pour recevoir les équipements techniques et photovoltaïques.

Les supports porteurs existants sont majoritairement conservés.

Les travaux de gros œuvre concernent principalement des modifications ponctuelles des ouvrages existants, sans transformation générale du système structurel des bâtiments.

Ils comprennent notamment :

- La création de trémies techniques dans les planchers en béton existants.
- La réalisation d'ouvertures ponctuelles dans certaines parois intérieures.
- Le renforcement de planchers, notamment par plats carbone.
- La réparation et la passivation d'armatures sur certains éléments en béton.
- Les adaptations nécessaires aux nouveaux équipements et ouvrages rapportés.

Des sondages et reconnaissances des structures existantes sont prévus pour permettre le dimensionnement des renforcements.

La production de chaleur existante est globalement conservée, de même qu'une grande partie des émetteurs de chauffage.

La rénovation porte principalement sur l'amélioration du renouvellement d'air et de la régulation des installations.

Les travaux comprennent :

- La mise en œuvre de systèmes de ventilation mécanique double flux pour les bâtiments GMP, H et le secteur des bureaux.
- L'installation de centrales de traitement d'air et de réseaux de soufflage et d'extraction.
- L'adaptation des équipements de chauffage associés à la ventilation.
- La mise en place de dispositifs de régulation et de gestion technique.
- Le raccordement des nouveaux équipements à la supervision technique de l'Université de Lorraine.

La ventilation naturelle de la halle H1 est conservée.

Les installations électriques font l'objet d'adaptations liées à la rénovation énergétique.

Les travaux comprennent notamment :

- Les alimentations électriques des nouveaux équipements de ventilation.
- Les équipements de régulation et automatismes.
- Les adaptations de l'éclairage et de ses dispositifs de commande.
- Les modifications des tableaux et protections électriques nécessaires.

Une installation photovoltaïque est prévue en toiture du bâtiment GMP, comprenant les modules, leurs supports, les onduleurs, les équipements de protection, les dispositifs de coupure et les raccordements électriques.

Le projet conserve globalement l'organisation intérieure des bâtiments, les circulations et les dispositions principales de sécurité incendie existantes.

Les interventions doivent néanmoins préserver les performances réglementaires des ouvrages, notamment :

- Le comportement au feu des nouvelles façades à ossature bois, conformément au rapport EFECTIS EFR-26-002083.
- La continuité du compartimentage au droit des traversées de réseaux.
- Les dispositions de désenfumage existantes.
- L'accessibilité des façades et baies concernées aux services de secours.
- Les conditions de sécurité des installations photovoltaïques.

Les modifications de menuiseries et de portes devront également préserver les conditions réglementaires d'accessibilité aux personnes handicapées.

Récapitulatif des observations

Notre évaluation des documents détaillés au § "Documents examinés" appelle les observations ci-dessous:

S Avis n° RICT-1-1

Tous les ouvrages
Mission(s) : L

Fixation des façades rapportées
Les façades à ossature bois sont rapportées sur les éléments préfabriqués en béton existants. Les études d'exécution devront justifier la stabilité des caissons, le dimensionnement de leurs ossatures et assemblages ainsi que la résistance des fixations et ancrages sous les actions permanentes et climatiques.

S Avis n° RICT-1-2

Tous les ouvrages
Mission(s) : L

Installation photovoltaïque en toiture
La résistance des supports de couverture et de la structure existante aux charges permanentes et climatiques de l'installation photovoltaïque devra être justifiée. Les notes de calcul et détails de fixation devront être transmis, ainsi que les dispositions assurant la compatibilité du système avec le complexe d'étanchéité.

S Avis n° RICT-1-3

Issu de l'avis : RICT-0-1
Tous les ouvrages
Mission(s) : LE

Supports existants
La capacité des éléments béton préfabriqués existants à reprendre les charges et efforts générés par les nouveaux complexes rapportés devra être confirmée après reconnaissance des supports et définition définitive des ancrages.

S Avis n° RICT-1-4

Issu de l'avis : RICT-0-2
Tous les ouvrages
Mission(s) : LE

Fournir les notes de calcul et justificatifs relatifs aux ancrages des caissons FOB, ossatures secondaires, bardages et dispositifs de départ sur les façades béton existantes, en tenant compte des charges permanentes, actions climatiques et caractéristiques réelles des supports. EFECTIS décrit notamment un principe de départ sur cornière acier fixée au béton et précise que la reprise des panneaux doit rester conforme au système de référence.

S Avis n° RICT-1-5

Tous les ouvrages
Mission(s) : LE

Création de trémies et renforcement des planchers
La création de trémies techniques dans les planchers existants nécessite des reprises structurelles par renforts en plats carbone. Les sondages de reconnaissance, notes de calcul, plans de renforcement et dispositions provisoires d'étaiement devront être transmis pour examen avant intervention.
Le CCTP du lot 01 prévoit explicitement ces sondages et justifications, mais ne constitue pas lui-même une démonstration de la résistance des ouvrages modifiés.

S Avis n° RICT-1-6

Issu de l'avis : RICT-0-6
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Les détails PRO prévoient une isolation en laine de roche de 60 mm sous les tôles d'appui et le calfeutrement au droit des menuiseries existantes conservées. Les détails EXE devront confirmer le traitement complet des chevêtres, tableaux et allèges ainsi que la continuité de la protection du caisson conformément au rapport EFECTIS.

S Avis n° RICT-1-7

Issu de l'avis : RICT-0-5
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Intégration des BSO
Le principe de ceinturage des coffres de BSO par un écran thermique en laine de roche est prévu. Les plans d'exécution devront toutefois confirmer le respect intégral des dispositions EFECTIS/Guide Bois, notamment la laine de roche de 200 mm minimum et de masse volumique ≥ 70 kg/m³ sur le pourtour du coffre, le retour de l'écran thermique au-dessus du coffre et la bavette acier 10/10e avec débord minimal de 20 mm.

S Avis n° RICT-1-8

Issu de l'avis : RICT-0-4
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Façades à ossature bois
Le principe constructif intègre un écran thermique en laine de roche de 60 mm ainsi que des dispositions de recoupement de lame d'air. La conformité du système définitif devra être justifiée au regard du rapport EFECTIS EFR-26-002083, notamment pour les chevêtres, tableaux, appuis, allèges, coffres BSO, jonctions entre caissons et bavettes de recoupement. Les détails d'exécution devront notamment préciser les épaisseurs, dimensions, débords, fixations et dispositions de continuité des protections prescrites par EFECTIS.

S Avis n° RICT-1-9

Issu de l'avis : RICT-0-8
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Désenfumage
Les exutoires de désenfumage existants concernés par la rénovation thermique sont annoncés remplacés à l'identique. Les caractéristiques, surfaces utiles, compatibilité avec les commandes existantes et procès-verbaux des dispositifs définitifs seront à fournir.

S Avis n° RICT-1-10

Issu de l'avis : RICT-0-9
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Compartimentage des réseaux CVC
Fournir les plans de localisation, procès-verbaux de classement et détails de mise en œuvre des clapets coupe-feu prévus aux traversées des planchers et parois de recoupement ainsi que les solutions de calfeutrement des traversées.

S Avis n° RICT-1-11

Issu de l'avis : FED-2-3
Eclairage normale
Mission(s) : SEI

La notice électricité ne précise pas la conformité des luminaires par rapport à la norme NF EN 60598.

S Avis n° RICT-1-12

Issu de l'avis : FED-2-5
Installations électriques
Mission(s) : SEI

La notice électricité indique l'utilisation d'un câble de section 5G5 pour l'alimentation de la CTA, information constituant une erreur de section.
Un avis sera formulé à réception de la note de calculs en phase exécution.

S Avis n° RICT-1-13

Issu de l'avis : FED-2-6
Installations électriques
Mission(s) : SEI

Un avis sur la partie électricité sera émis en phase exécution à réception de la note de calculs, des schémas électriques, des plans d'implantation CFO et du dossier technique complet.

S Avis n° RICT-1-14

Issu de l'avis : FED-1-8
panneaux photovoltaïques en toiture
Mission(s) : SEI

PHOTOVOLTAIQUE en toiture => contraintes d'intervention SDIS, cheminements techniques, zones de coupure, surcharge calorifique locale. ***=> à préciser***

S Avis n° RICT-1-15

Issu de l'avis : RICT-0-11
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Installation photovoltaïque
Fournir le dossier technique de l'installation photovoltaïque comprenant notamment plan d'implantation, schémas unifilaires AC/DC, caractéristiques des panneaux, onduleurs et coffrets, dispositifs de protection et de coupure, cheminements des câbles et dispositions retenues pour l'intervention des secours.

S Avis n° RICT-1-16

Issu de l'avis : RICT-0-12
Tous les ouvrages
Mission(s) : SEI

Adaptation des installations électriques
Fournir les schémas électriques, bilans de puissance et justification des adaptations des tableaux existants nécessaires à l'alimentation des CTA, automatismes, BSO et équipements nouveaux.

S Avis n° RICT-1-17

Issu de l'avis : RICT-0-20
Tous les ouvrages
Mission(s) : TH

Étanchéité à l'air et ponts thermiques
Les principes d'isolation et de continuité de l'étanchéité à l'air sont définis. Les détails d'exécution devront justifier le traitement des interfaces entre caissons, menuiseries, planchers, acrotères et ouvrages existants, en cohérence avec les hypothèses de l'étude PHPP et les performances EnerPHit visées.

S Avis n° RICT-1-18

Issu de l'avis : RICT-0-21
Tous les ouvrages
Mission(s) : TH

Continuité thermique
Les détails PRO montrent la recherche d'une continuité de l'isolation au droit des pieds de façade, acrotères, menuiseries et interfaces toiture/façade. Les détails EXE et calculs correspondants devront confirmer le traitement des ponts thermiques et leur cohérence avec les hypothèses du calcul PHPP.

S Avis n° RICT-1-19

Issu de l'avis : RICT-0-22
Tous les ouvrages
Mission(s) : GTB

Régulation et supervision
Les principes de régulation et de supervision des équipements techniques sont définis. L'analyse fonctionnelle définitive, les schémas de régulation, l'architecture de communication et la liste des points devront être transmis pour vérifier la cohérence du fonctionnement prévu et les performances contractuelles attendues.

S Avis n° RICT-1-20

Issu de l'avis : RICT-0-23
Tous les ouvrages
Mission(s) : HYS

Renouvellement d'air

Les plans et notes de dimensionnement des installations de ventilation devront justifier les débits de renouvellement d'air par local, les conditions de diffusion et d'extraction ainsi que l'implantation des prises d'air neuf et rejets d'air vicié.

Détails des missions

L: Avis sur les dispositions relatives à la solidité des ouvrages

- L-1: Ouvrages de réseaux divers et de voirie — HM
- L-2: Ouvrages de fondation — HM
- L-3: Ouvrages d'ossature — F
- L-4: Façades - Menuiseries Extérieures — S
- L-5: Couvert — S
- L-6: Eléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages — HM

P1: Avis sur les éléments d'équipement non indissociablement liés aux ouvrages — F

LE: Avis sur les dispositions relatives à la solidité des existants

- LE-1: Renseignements justificatifs et documents se rapportant aux ouvrages existants (constat d'état des lieux, résultats des études de diagnostic effectuées, etc.). — S
- LE-2: En l'absence des renseignements précités, examen visuel de l'état apparent des existants lors d'une visite du site — F
- LE-3: Solidité des parties anciennes des ouvrages concernées par la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs. — S

SEI: Mission relative à la sécurité des personnes dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur

- SEI-1: Mission SEI en ERP
 - SEI-1-1: Construction
 - SEI-1-1-1: Conception et desserte — F
 - SEI-1-1-2: Isolement par rapport aux tiers — F
 - SEI-1-1-3: Résistance au feu des structures — F
 - SEI-1-1-4: Couvertures et façades — S
 - SEI-1-1-5: Distribution intérieure — F
 - SEI-1-1-6: Locaux à risques particuliers d'incendie — SO
 - SEI-1-1-7: Conduits et gaines. — F
 - SEI-1-1-8: Dégagements — HM
 - SEI-1-1-9: Conception de l'évacuation des PMR — HM
 - SEI-1-1-10: Gradins — SO
 - SEI-1-2: Aménagements intérieurs — F

SEI-1-3: Désenfumage

SEI-1-3-1: Désenfumage — S

SEI-1-4: Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'ECS

SEI-1-4-1: Installations de chauffage — F

SEI-1-4-2: ECS — F

SEI-1-4-3: Ventilation générale, traitement d'air — S

SEI-1-4-4: VMC — F

SEI-1-4-5: Réfrigération, climatisation — F

SEI-1-4-6: Appareils indépendants — SO

SEI-1-5: Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés. — HM

SEI-1-6: Installations électriques, Eclairage — S

SEI-1-7: Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants — HM

SEI-1-8: Appareils de cuisson destinés à la restauration — HM

SEI-1-9: Moyens de secours contre l'incendie — F

SEI-1-10: Equipements divers — HM

SEI-2: Mission SEI en IGH — SO

HAND: Avis sur les dispositions relatives à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées

HAND-1: Accessibilité HABITATION — SO

HAND-2: Accessibilité ERP — F

HAND-3: Accessibilité Code du travail — SO

TH: Avis sur les dispositions relatives a l'isolation thermique et aux économies d'énergie — S

TH-1: Réglementation thermique applicable ou présence d'un label énergétique : — S

F: Avis sur les dispositions relatives au fonctionnement des installations — F

GTB: Avis sur les dispositions relatives à la gestion technique du bâtiment — S

GTB-1: Avis sur le cahier des charges communiqué du système de GTB. — F

GTB-2: Avis sur les installations concernées (équipements contrôlés au titre de la mission F + équipements anti-intrusion et de contrôle d'accès) — F

GTB-3: Examen des éléments du système GTB se rapportant aux équipements précités : — F

HYS: Avis sur les dispositions relatives à l'hygiène et la santé dans les bâtiments

HYS-1: Dispositions applicables aux bâtiments d'habitation SO

HYS-2: Dispositions applicables aux bâtiments autres qu'à usage d'habitation S

Signification des avis

F Favorable : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.

D Défavorable : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.

S Suspendu : l'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.

SO Sans objet : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.

HM Hors mission : l'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

Informations à partager

Les documents suivants sont à transmettre à BTP Consultants :

Structure / existants
Diagnostics et reconnaissances structurelles disponibles, plans des trémies, notes de calcul des renforcements et vérification des supports existants

Ancrages / bardages
Notes de calcul des ossatures, fixations et ancrages ; résultats des reconnaissances et essais éventuels sur supports

Sécurité incendie
Plans de compartimentage, localisation des clapets coupe-feu, dispositions de désenfumage et détails des baies accessibles aux secours

Couverture / photovoltaïque
Justification de capacité portante des toitures, plans d'implantation PV, détails de fixation et schémas électriques AC/DC

CVC / HYS
Plans des réseaux, notes de dimensionnement et tableaux de débits de ventilation par local

GTB
Analyse fonctionnelle définitive, architecture de supervision et liste des points

Rappels de nos conditions générales d'intervention

- Le présent document regroupe les avis de BTP Consultants, formulés suite à l'examen des documents de conception, dans le cadre des missions de contrôle technique souscrites par le Maître de l'Ouvrage, conformément au § 4.2.2 de la norme NF P 03-100.
- BTP Consultants doit être systématiquement informé au préalable de tout usage de procédé relevant d'une Technique Non Courante que la maîtrise d'œuvre entend prescrire ou mettre en œuvre.
- L'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération ; BTP Consultants doit être systématiquement informé de ces conditions d'accords et de ces conditions spéciales de souscriptions d'assurance .
- Les observations formulées dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage . Ces observations concernent uniquement la phase de conception. La responsabilité de BTP consultants ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dont les documents ne lui ont pas été transmis ou d'ouvrages utilisés pour des destinations qui ne lui ont pas été signalées.
- Les dispositions insuffisamment définies, sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable, doivent faire l'objet de renseignements et justifications complémentaires.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à communiquer pour avis, avant le début des travaux correspondants. Les résultats des auto-contrôles menés par les constructeurs concernant l'exécution de l'ensemble des ouvrages des différents corps d'état seront à transmettre au fur et à mesure de l'avancement du chantier.
- Les avis et observations devront être considérés comme défavorables sans justification d'une levée de réserves.
- BTP Consultants, dans le cadre de sa prestation, s'assure que les autocontrôles incombant aux entreprises - tel que rappelé à l'article 1792-1 du Code Civil - s'effectuent pendant l'exécution des travaux d'une manière satisfaisante. BTP Consultants procède, par elle-même au contrôle par sondage de l'exécution des travaux.
- Il convient de communiquer à BTP Consultants le ou les noms des personnes chargées de l'autocontrôle, notamment sur chantier, et de préciser la liste des vérifications envisagées par les entreprises ainsi que les modalités de formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.